

## 5<sup>ie</sup> COUPE NATIONALE FFPM HAUTE MER

Du 04 au 08 août 2021

PORT CAMARGUE

### RÈGLEMENT PARTICULIER

#### GÉNÉRALITÉS

1. Les bateaux engagés dans la compétition doivent être en possession d'une **autorisation de pêche délivrée par la FFPM.**
2. Les pêcheurs compétiteurs doivent être **licenciés à la FFPM.**
3. Les jours de pêche prévus sont les **05, 06** et **08** août. Le jour de repos est programmé pour le **07** août.
4. Si pour un de ces jours, le mauvais temps ne permet pas de sortir, ce jour sera neutralisé et considéré comme un jour de repos. Le **07** août deviendra jour de pêche.
5. Des panneaux FFPM mis à disposition par la fédération, seront distribués à chaque bateau, pour le temps de la compétition.
6. Avant l'appareillage, le capitaine de chaque bateau engagé devra attendre la diffusion du bulletin météorologique diffusé par le CROSS MED.
7. L'autorisation d'appareillage sera donnée par l'organisateur après consultation de ce bulletin météo.  
**Tout capitaine appareillant avant cette autorisation sera disqualifié pour la journée.**
8. Avant l'appareillage le capitaine de chaque bateau engagé devra remettre la fiche du jour d'embarquement au podium sur laquelle figurera le nom de toutes les personnes embarquées.  
**Tout capitaine ne fournissant pas cette fiche, sera disqualifié pour la journée.**
9. Tous les bateaux engagés, devront pendant la durée du concours, rester à l'emplacement à quai qui leur a été attribué par l'organisateur.
10. Chaque matin de pêche, le petit déjeuner pourra être pris à partir de **06h00**, dans le même temps les sardines seront distribuées, **sur remise du bon d'enlèvement du jour.**
11. Le canal radio utilisé pendant la compétition sera le **10.**

## LA PÊCHE

12. La carte jointe à ce document délimite la zone de pêche.
13. Le départ en pêche sera donné à la sortie du port après consultation de la météo diffusée par le CROSS MED et après accord de l'organisateur.
14. La mise à l'eau des lignes ne pourra se faire qu'à partir de 08h00
15. Chaque bateau devra communiquer au podium, la sortie et la rentrée de la passe (nom du bateau et nombre d'équipier) sa 1ère position au mouillage ainsi que la profondeur avant 11h00. Il devra annoncer chaque évènement au podium : Touche, nom du pêcheur, issue du combat, reprise du mouillage, changement de mouillage (limité à 2 fois), incidents, pannes....
16. Les moteurs stabilisants sont interdits sous peine de disqualification du bateau.
17. La levée des lignes est fixée à 17h00, sauf le dernier jour prévue à 16H00. Les bateaux en combat à l'heure de la levée des lignes pourront poursuivre le combat.
18. L'heure maximum de retour à quai est fixée à 20 Heures, au-delà les prises éventuelles ne pourront être comptabilisées.
19. Pour le déroulement de la compétition et l'établissement des classements le « Règlement pour les compétitions nationales de pêche sportive en haute mer au broumé au mouillage » établi par la FFPM (Mars **2021**) sera entièrement applicable. Un exemplaire du règlement est à disposition au podium, pour consultation, par les capitaines qui en feront la demande.
20. Poissons autorisés : Tout gros ayant une maille d'au moins 1,80 m, cette maille sera revue et décidée lors du briefing, la veille du début de la compétition.  
**LA CAPTURE DE L'ESPADON EST INTERDITE**
21. **Tout poisson bagué en dessous de la maille entrainera la disqualification du bateau**, à moins que le concurrent désire garder sa prise, il doit alors utiliser sa bague personnelle pour marquer son poisson et faire une déclaration de prise aux affaires maritimes dans les 48h.  
**Il ne doit en aucun cas, utiliser la bague fournie par l'organisateur.**
22. Les poissons ramenés au portique, appartiennent à l'organisateur

## LE COMITÉ D'ORGANISATION

*Pour nous contacter :*

*SEVERINE CAVAGNA : 06-32-05-81-27*

*MATTHIEU DELUS : 06-74-73-40-72*